



Termes de référence pour le service de consultance en prévision d'un forage d'eau dans la communauté de Bihanga - Gitega

Table des matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- 1.1 Qui sommes-nous
- 1.2 Objectif général de la mission

2. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Soumission des offres
- 2.2 Documents à soumettre
- 2.3 Date limite de soumission
- 2.4 Modification et retrait des offres
- 2.5 Signature du contrat
- 2.6 Droits de SOS Villages d'Enfants
- 2.7 Comportement contraire à l'éthique et autres motifs d'exclusion
- 2.8 Considération sociale

3. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

- 3.1 Admissibilité spécifique/Critères obligatoires
- 3.2 Critères d'évaluation technique
- 3.3 Évaluation financière
- 3.4 Diligence raisonnable supplémentaire

4. TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION


SES-REA





1.1 Qui sommes-nous ?

SOS Villages d'Enfants au Burundi est une organisation non gouvernementale indépendante de développement social ancrée localement, affiliée à SOS Villages d'Enfants International, travaillant dans l'esprit de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. SOS Villages d'Enfants au Burundi travaille en étroite collaboration avec les ministères compétents du gouvernement de la République du Burundi et le bureau régional de SOS Villages d'Enfants International pour l'Afrique de l'Est.

Notre vision : Chaque enfant a sa place dans une famille et grandit dans un climat d'affection, de respect et de sécurité

Notre mission : Nous donnons une famille aux enfants en difficulté, les aidons à bâtir leur propre avenir et participons au développement des communautés.

1.2 Objectif général de la mission

L'organisation a l'intention d'effectuer une évaluation et une étude générales et détaillées du trou de forage existant (y compris les résultats des tests de laboratoire et les éventuelles propositions de traitement de l'eau), situé sur le site spécial de Bihanga (coordonnées du projet fourni ci-dessous), d'effectuer une éventuelle canalisation d'eau, de déterminer la demande et de concevoir une éventuelle installation selon les détails ci-dessous :

- A. Point de localisation du forage
 - a. Coordonnées du puits : -3.485689, 29.891156
- B. Coordonnées des différents sites d'approvisionnement en eau proposés
 - a. Point d'eau communautaire : -3.490797, 29.89198
 - b. École primaire : -3.4894220, 29.8905550
 - c. École secondaire : -4.490975, 29.885633
 - d. Centre médical Rutoke : -3.487086, 29.868566

SOS Villages d'Enfants au Burundi recherche un consultant qualifié (bureau d'études) pour être en charge de la conception générale et de la préparation des documents y afférents, de l'appel d'offres, de la mise en œuvre et de la supervision de tous les travaux.

2. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires sont invités à soumettre leur proposition comme décrit dans la présente DP. Cette offre est ouverte à toutes les sociétés de conseil / particuliers éligibles et enregistrés. Les candidats résidents locaux sont fortement encouragés à postuler.

Le soumissionnaire supportera tous les frais de l'offre. Les coûts de préparation et de soumission d'une proposition ne peuvent pas être inclus comme coût direct de la mission.


SOS-RCA





La proposition et tous les documents complémentaires doivent être soumis en français. L'offre financière doit être libellée en Francs Burundais, BIF.

2.1 Soumission des offres

La copie électronique des documents techniques et de qualification doit être envoyée par courrier aux adresses suivantes :

- Le Responsable Régional Construction ESAF, M. Girum Menassie, Girum.Menassie@sos-kd.org
- Le Directeur National de SOS Villages d'Enfants au Burundi, M. Pascal Bizimana Pascal.Bizimana@sosburundi.org

Une copie papier des offres financières doit être expédiée ou livrée dans une enveloppe séparée et scellée à l'adresse suivante :

SOS Villages d'Enfants au Burundi
Directeur National
M. Pascal Bizimana
Mutanga Nord-Gikungu
Rue Ngozi N°1
B.P 2003 Bujumbura - Burundi
Tél.+257-22223622

La date limite de soumission sera le lundi 14 mars 2025, 12h00, heure de Burundi. Toutes les offres financières et les documents de qualification reçus après la date limite seront rejetés.

Lisez attentivement les instructions avant de remplir les formulaires de demande et le questionnaire. Notez que la soumission de fausses informations entraînera une disqualification automatique.

SOS Villages d'Enfants au Burundi se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute candidature sans donner de raisons.

2.2 Documents à soumettre

Veuillez soumettre tous les documents décrits et demandés dans la procédure d'évaluation sous la section 3 ci-dessous et les qualifications requises dans les termes de référence.

2.3 Date limite de soumission

La proposition doit être reçue au plus tard le lundi 14 mars 2025, 12h00, Les propositions reçues après la date limite ne seront pas prises en considération.


SOS-RCA





2.4 Modification et retrait des offres

Les propositions peuvent être retirées sur demande écrite avant la date de clôture de cet appel. Les corrections ou changements doivent être reçus avant la date de clôture. Les changements doivent être clairement indiqués par rapport à la proposition originale. Ne pas le faire sera aux risques et désavantages du soumissionnaire.

2.5 Signature du contrat

SOS Villages d'Enfants au Burundi informera l'adjudicataire qui signera alors un contrat. Après la signature de l'accord par les deux parties, le soumissionnaire retenu fournira les services conformément au calendrier de livraison convenu.

2.6 Droits de SOS Villages d'Enfants

Nous nous réservons le droit de :

- Contacter une ou toutes les références fournies par le(s) soumissionnaire(s).
- Demander des données supplémentaires à l'appui ou complémentaires (au(x) soumissionnaire(s)).
- Organiser des entretiens avec le(s) soumissionnaire(s).
- Rejeter une ou toutes les propositions soumises.
- Accepter toutes les soumissions en totalité ou en partie.
- Négocier avec le(s) fournisseur(s) de services qui a/ont obtenu la meilleure note/le meilleur classement, c'est-à-dire celui(s) qui fournit(ssent) la/les meilleure(s) proposition(s) de valeur globale ;
- Engager n'importe quel nombre de candidats selon les besoins pour atteindre les objectifs généraux de la mission

2.7 Comportement contraire à l'éthique et autres motifs d'exclusion :

SOS Villages d'Enfants exige un comportement éthique de la part de nos fournisseurs potentiels dans le processus d'approvisionnement. Les pratiques suivantes sont intolérables et les soumissionnaires dont il est prouvé qu'ils sont impliqués dans de telles activités verront leurs offres rejetées et tous les contrats existants résiliés.

- **Corruption** : cela inclut toute demande de tout employé, consultant ou agent de SOS Villages d'Enfants pour quelque chose de valeur de la part d'une entreprise ou d'un individu en échange de l'employé, du consultant ou des agents prenant ou ne prenant aucune mesure liée à l'attribution d'un contrat ou le contrat une fois attribué. Elle s'applique également à toute offre d'une entreprise ou d'un individu de fournir quoi que ce soit de valeur à tout


SOS-RCA





employé, consultant ou agent de SOS Villages d'Enfants en échange de ce que cette personne prenne ou ne prenne aucune mesure liée à l'attribution du contrat ou du contrat.

- **Collusion** : Cela comprend la coordination active ou tacite du comportement concurrentiel des entrepreneurs potentiels, avec pour résultat probable que les prix augmentent, la production est limitée et les bénéfices des entreprises en collusion sont plus élevés qu'ils ne le seraient autrement (par exemple, accords de fixation des prix).
- **Pratique coercitive** : cela comprend les menaces ou les atteintes portées à des personnes visant à influencer les processus de passation des marchés.
- **Fraude** : Cela comprend l'utilisation ou la présentation de déclarations et de documents faux, incorrects ou délibérément incomplets. Cela peut également signifier la mauvaise utilisation des fonds à des fins autres que celles pour lesquelles ils étaient initialement destinés.
- **Conflits d'intérêts dans l'attribution ou la gestion des contrats** : Si une entreprise appartient, directement ou indirectement, en tout ou en partie, à un employé de SOS Villages d'Enfants ou à toute personne liée à un employé de SOS Villages d'Enfants, l'entreprise doit s'assurer que lui et l'employé divulguent la relation dans le cadre de ou avant de soumettre l'offre.

2.8 Considération sociale

En tant que plus grande organisation centrée sur les enfants au monde, nous basons notre conduite sur des normes éthiques et prenons en compte les effets sociaux de notre comportement. SOS Villages d'Enfants Burundi agira à tout moment de manière socialement responsable lorsqu'il s'agit d'acheter des biens ou des services. Nous contribuons au développement local des communautés où nous travaillons en s'approvisionnant localement autant que possible. Nous promovons le commerce équitable et une conduite légale appropriée sur le marché.

Nous exigeons que notre chaîne d'approvisionnement n'utilise pas le travail des enfants (tel que défini dans les conventions de l'OIT nos. 138, 182) et le travail forcé (conventions de l'OIT nos. 29, 105) et respecte les droits sociaux fondamentaux et les conditions de travail normes).

Nous exigeons que les entrepreneurs potentiels se conforment à la norme de responsabilité sociale SA8000. Cette norme est basée sur les normes internationales du travail dans les conventions de l'OIT, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Convention relative aux droits de l'enfant. En veillant à ce que nos fournisseurs adhèrent à ces normes, nous contribuons à un développement social équitable et à l'application des droits humains fondamentaux.

3. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS


SOS-RCA





3.1 Admissibilité spécifique/Critères obligatoires

Les critères d'éligibilité doivent être remplis et les pièces justificatives correspondantes doivent être soumises avec les offres. Les soumissionnaires qui ne soumettent pas ces documents seront disqualifiés de toute autre évaluation technique ou financière.

1	- Certificat d'enregistrement/incorporation (pour les bureaux d'études). - Les statuts - Registre du commerce
2	Certifications professionnelles/réglementaires pertinentes pour le Bureau d'Etudes.
3	Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF)
4	Attestation de non-redevabilité délivrée par l'OBR et qui ne date pas de plus de 3 mois
5	Le Bureau/Consultant doit soumettre un certificat de visite du site. La visite est prévue le 05/03/2025 à partir de 11h et le lieu de rencontre est la Direction de Programme SOS Gitega.

3.2 Critères d'évaluation technique

Un comité d'approvisionnement de SOS Villages d'Enfants au Burundi, en collaboration avec le département de la construction de l'IOR, procédera à une évaluation technique des propositions reçues conformément aux critères ci-dessous.

Critères
<ul style="list-style-type: none">• Profil du Bureau d'Etudes, Max 2 pages
<ul style="list-style-type: none">• Expérience et qualifications pertinentes de l'ingénieur principal et des autres personnels à aligner conformément aux qualifications requises dans les termes de référence. Soumettre les CV, les diplômes certifiés conformes aux originaux ainsi que les attestations des services rendus.

Le personnel recherché doit être au moins le suivant :



a. Pour les Etudes Techniques et Pour la surveillance des travaux :

S'il s'agit d'un individu

- Ingénieur hydraulicien ayant plus de 10 ans d'expérience dans un domaine d'étude connexe et une mission similaire. Il doit avoir effectué au moins 5 missions avec preuves à l'appui. Il doit fournir des preuves et des références complètes ;

Si elle est ferme

- Ingénieur en hydraulique avec plus de 10 ans d'expérience dans un domaine d'études connexe. Il doit justifier d'au moins 5 missions exécutées avec preuves à l'appui ;
- Un Ingénieur Civil/ Sanitaire de niveau A2 minimum avec au moins 5 ans d'expérience dans le domaine d'études concerné. Il doit justifier d'au moins 5 missions exécutées avec preuve ;
- Un Topographe de niveau A2 minimum avec au moins 5 ans d'expérience dans le domaine des études topographiques et justifier d'au moins 5 missions exécutées avec preuve ;

- Preuve d'expérience antérieure dans la conduite de missions similaires/connexes au cours des dix dernières années. Fournissez au moins trois références de clients avec leurs coordonnées, c'est-à-dire (nom, rôle, e-mail, téléphone) pour lesquels votre entreprise/individu a effectué un travail similaire à celui demandé dans ce mandat. De préférence des lettres de référence d'ONG internationaux ou Organisations Internationales.

NB : Pour être recevable, le bureau d'études doit avoir exécuté un marché de plus d'un milliard de franc Burundi (300.000.000 BIF) avec preuve dans les études et surveillance des travaux des projets WASH. Les groupements de bureaux pour ce marché ne sont pas acceptés.

3.3 Évaluation financière

Les dossiers qui satisfont aux critères d'évaluation technique minimaux seront soumis à l'évaluation financière.

3.4 Diligence raisonnable supplémentaire

SOS Villages d'Enfants au Burundi choisira de s'engager dans des processus de diligence raisonnable supplémentaires avec un ou plusieurs soumissionnaires particuliers. Le but de ces processus est de s'assurer que SOS Villages d'Enfants au Burundi s'engage avec des


Sec-RCA





fournisseurs de bonne réputation, éthiques et responsables avec des finances solides et la capacité de remplir le contrat. Une diligence raisonnable supplémentaire peut prendre la forme des processus suivants (mais sans s'y limiter) :

- Vérifications des références
- Visites des installations du fournisseur
- Analyse des états financiers audités
- Détermination des relations et affiliations entre les soumissionnaires
- Appel à présentations virtuelles/physiques
- Autre méthode documentée appropriée donnant à SOS Villages d'Enfants Éthiopie une confiance accrue dans la capacité du fournisseur.

4. TERMES DE REFERENCE

SOS Villages d'Enfants Burundi recherche un cabinet de conseil qualifié et expérimenté pour répondre à son appel d'offres pour une étude/évaluation détaillée, la préparation d'un rapport d'enquête, des résultats de laboratoire et la conception éventuelle d'un système d'eau potable conformément aux détails ci-dessus.

L'Organisation entend mettre en œuvre les activités suivantes :

1. Évaluation détaillée des forages existants

- a) Coordonnées du puits : -3.485689, 29.891156 - Puits situé à 800 m de la route principale, RN 18.
- b) Investigation détaillée et rapport
 - a. Localisation de la pompe immergée
 - b. Débit prévu
 - c. Capacité proposée pour la pompe submersible
 - d. Capacité et conception des panneaux solaires et des batteries (avec deux options : 1. avec batteries, et 2. sans batteries).
- c) Résultats des essais en laboratoire
- d) Options proposées pour l'installation de traitement de l'eau
- e) QB détaillé et estimation

Note : Le candidat doit être disponible pour un appel virtuel pour une mise à jour hebdomadaire des progrès et à tout moment, avec une demande préalable et une communication préalable, avec SOS CV Burundi, SOS CVI IOR et le bailleur de fonds.



2. Préparation de la mise en réseau de l'eau et de la conception de la taille des conduites, détermination de la demande et conception détaillée du réservoir d'eau pour les différents sites ci-dessous : selon les informations ci-dessous.

a) Point d'eau communautaire

- a. Il se trouve à 560 m du puits. Construit en pierre, il a une capacité approximative de 10 000 litres. La communauté compte 6 970 habitants. D'après les fonctionnaires présents lors de la visite, le réservoir est utilisé par environ 2 000 d'entre eux.

b) Ecole primaire :

- a. L'école est située à 440 mètres du puits. Un système de collecte des eaux de pluie est en place et constitue la seule source d'eau. L'eau est collectée dans un réservoir en PVC d'une capacité de 2500 litres.
- b. L'école compte 6 salles de classe avec une moyenne de 70 enfants par classe et 2 équipes quotidiennes. Par conséquent, le nombre d'élèves est approximativement de 840, 900 en tenant compte du personnel de l'école.
- c. L'école dispose de toilettes.

c) Ecole secondaire :

- a. L'école est située à proximité de l'enceinte où le personnel chinois a été logé pendant les travaux de construction de la route.
- b. Les bâtiments sont assez délabrés et la réhabilitation de l'un d'entre eux est en cours. Actuellement, l'école ne compte que deux salles de classe, mais lorsque les travaux de rénovation seront terminés, elle devrait accueillir 5 classes de 70 élèves chacune, à raison de deux équipes par jour. Par conséquent, le nombre total d'utilisateurs sera d'environ 750 personnes.
- c. Le complexe n'a pas de toilettes pour le moment.

d) Centre médical Rutoke :

- a. Le Centre Médical est situé assez loin du puits, à environ 2500 mètres, à Rutoke. Il existe un système de collecte des eaux de pluie qui recueille l'eau dans un réservoir d'une capacité de 2500 litres.
- b. Le Centre accueille en moyenne 100 patients par jour. Compte tenu du personnel, le nombre total d'utilisateurs pourrait être de 150 personnes par jour.

3. Estimation du projet et préparation du cahier des charges.

- a) Rapport détaillé
b) QB du projet
c) Conception du projet
d) Estimation du projet


SOS-RCA







4. Autres activités connexes en fonction des besoins et de la demande.

NB : Pour mieux comprendre l'étendue des travaux de rénovation, les consultants intéressés sont encouragés à se mettre en rapport avec le service d'approvisionnement de SOS Villages d'Enfants au Burundi pour visiter le site à l'adresse indiquée au point 2.1. Une portée affinée des travaux de rénovation proprement dits doit également être discutée avec le consultant retenu au début des travaux.

Les soumissionnaires doivent se conformer à toutes les instructions, modalités et conditions et s'assurer que tous les formulaires de soumission requis, joints au présent appel d'offres, et autres documents obligatoires sont correctement remplis, complétés et soumis.

VEUILLEZ NOTER :

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une attribution de contrat ou un quelconque engagement de la part de SOS

Préparés par :

Menassie GIRUM

17/02/2025

Elvis NDAYISENGA

Jean NTIRAMPEBA

Approuvés par :

Pascal BIZIMANA

Directeur National